

Par Arrêt, le Parlement ordonna, « Qu'il seroit
 » fait à l'Archevêque itérative sommation aux
 » mêmes fins de la précédente. » Le Prélat
 ayant persisté dans la résolution de ne pas
 nommer de Commissaire à l'élection des Hos-
 pitalières, & ayant répondu qu'il entendoit gou-
 verner lui-même, le Procureur Général en a
 appelé comme d'abus au Parlement, qui
 a nommé l'Abbé d'Hericourt pour présider
 aux élections. Nous passons d'autres faits.
 Mais voilà le Parlement de nouveau aux
 prises avec son Archevêque. Les autres Prélats
 exilés le sont toujours; & celui de *Troyes* est
 fort tranquille à *Murbach*, Abbaye de Bénédi-
 ctins dans la *Haute-Alsace*. Nous avons montré
 ce qui lui a occasionné ce nouvel exil.

III. Le Traité d'Amitié & d'Alliance défen-
 sive conclu avec l'Impératrice-Reine, ne peut à
 la continuë donner plus de joye qu'il en donne
 à la Cour & à tout le Royaume. Aussi peut-on
 le regarder comme un des plus importants qui
 ont été faits en Europe depuis celui de *West-
 phalie*, & comme le fruit de la confiance mu-
 tuelle des deux Souverains, par la connoissance
 qu'ils ont du véritable intérêt de l'Europe. Mais
 ce Traité est encore plus intéressant par les cir-
 constances qui en ont hâté la conclusion. Il est
 d'ailleurs regardé par ceux qui réfléchissent sans
 préjugé, comme l'ouvrage le plus utile à la
 tranquillité commune des Etats de la Chrê-
 tienté, au maintien d'une paix solide & dura-
 ble, à la conservation des droits de toutes les
 Puissances. Les anciennes divisions entre les
 Maisons d'Autriche & de Bourbon apportoient
 un obstacle perpétuel au repos de l'Europe. Au-
 tour de ces deux grandes Puissances, occupées
 sans